



**DES FORÊTS<sup>TM</sup>  
POUR TOUS  
POUR TOUJOURS**

# **CONSEILS POUR L'INTÉGRATION DE PRODUITS ET/OU MATÉRIAUX CERTIFIÉS FSC**





Si vous êtes prêt à intégrer  
de manière significative  
des produits et matériaux  
certifiés FSC dans votre  
entreprise mais que vous  
ne savez pas par où  
commencer, **commencez ici.**

Si vous êtes une grande marque ou une organisation, vous voudrez peut-être mettre en place **un engagement exécutif et un comité d'organisation/de pilotage.**

Un engagement exécutif envoie un signal fort à toute l'organisation quant à l'importance de ce changement.

Le comité d'organisation devrait inclure des membres de tous les niveaux hiérarchiques afin de s'assurer que les objectifs sont réalistes, atteignables et qu'ils bénéficient d'un fort engagement interne.

**Vous pouvez ensuite suivre les étapes suivantes...**



# 1

## DÉFINISSEZ VOS MOTIVATIONS

Cette étape permet de clarifier pourquoi votre entreprise souhaite établir ou améliorer ses engagements en matière de durabilité ou sa politique d'approvisionnement en lien avec FSC. Il est essentiel de comprendre comment ce changement s'inscrit dans vos valeurs, vos objectifs et vos priorités.

**Répondez à la question suivante :**

- Pourquoi vous engagez-vous pour une gestion durable des forêts et pour FSC ?
- Que signifie cet engagement pour vous ou votre organisation ? Est-ce une réponse à une attente de vos clients ?
- Votre engagement FSC s'intègre-t-il dans une politique plus large de durabilité ou d'environnement ? Si oui, comment ?

# 2

## FAITES UNE AUTO-ÉVALUATION

**Analysez vos comportements d'achat et de consommation actuels. Cela vous aidera à définir vos objectifs et à établir un plan de mise en œuvre réaliste.**

- Qui achète du papier/bois ?
- Quels sont les types de papier/bois achetés ? En quelles quantités ? À quel prix ?
- Existe-t-il des politiques d'achat ? Des contrats préférentiels ? Des rabais sur volume ? Des regroupements d'achats ?
- Qui a le pouvoir de modifier les politiques actuelles ?
- Qui sont vos fournisseurs actuels ? Proposent-ils des produits certifiés FSC ? Avez-vous vérifié dans **la base de données FSC** que leur certificat est valide ?

**La consommation :**

- Qui sont les principaux utilisateurs ?
- Quels types de papier/bois sont utilisés ? Pour quoi faire ?
- Quelle est la quantité de papier/bois utilisée ?
- Des efforts sont-ils en place pour réduire, réutiliser ou recycler le papier/le bois ? Si oui, peuvent-ils être améliorés ? Sinon, que peut-on faire pour réduire, réutiliser ou recycler davantage ?



## Comment vérifier que vos produits sont certifiés FSC ?

- Approvisionnez-vous auprès d'un fournisseur certifié FSC
- Vérifiez que le certificat est valide en utilisant notre base de données en ligne ([search.fsc.org/fr](https://search.fsc.org/fr)) et qu'il couvre la bonne catégorie de produits, par exemple « papier » ou « mobilier d'intérieur »
- Spécifiez des matériaux certifiés FSC lorsque vous passez votre commande et faites savoir à votre fournisseur que vous avez besoin qu'il fasse une déclaration FSC, par exemple, FSC Recyclé ou FSC 100% sur les documents de vente
- Vérifiez que le bon de livraison et/ou la facture identifient clairement le(s) produit(s) certifié(s) FSC et la mention FSC et incluent le code du certificat FSC du fournisseur (par exemple, XX-COC-000000)





## 3

## DÉFINIR DES SPÉCIFICATIONS ET IDENTIFIER DES FOURNISSEURS

**C'est l'occasion de clarifier ce que vous recherchez et d'identifier les fournisseurs – actuels ou nouveaux – capables de répondre à ces critères.**

- Spécifiez et documentez les caractéristiques requises pour les différents types de papier/bois consommés par votre organisation (par exemple, le papier à copier doit contenir au moins 30 % de déchets de post-consommation, être certifié FSC, etc.).
  - ♦ Réfléchissez aux différents usages du papier/bois.
  - ♦ Certains usages peuvent nécessiter des spécifications différentes (ex. : les documents internes peuvent exiger une teneur plus élevée en fibres recyclées que les documents publiés).
- Pour vous assurer que les meilleures pratiques sont utilisées, stipulez dans tous les appels d'offres que les fournisseurs doivent être certifiés FSC par une tierce partie, par exemple : « Le soumissionnaire doit être certifié FSC par une tierce partie » :
  - ♦ “Le soumissionnaire doit être certifié FSC par une tierce partie selon les normes du FSC et proposer du papier/bois certifié FSC.
  - ♦ Des échantillons de chaque article pour lequel le soumissionnaire a l'intention de faire une offre doivent être soumis dans une enveloppe ou une couverture séparée, portant la mention « Offres techniques ».
  - ♦ Faites le tour des fournisseurs existants et potentiels pour déterminer dans quelle mesure ils peuvent offrir des produits ou des matériaux certifiés FSC sur la base de vos spécifications.

46%

des consommateurs  
dans le monde  
connaissent le logo FSC

62%

d'entre eux choisiront  
un produit certifié  
FSC plutôt que son  
équivalent non certifié.

80%

des consommateurs  
qui connaissent le FSC  
déclarent qu'ils sont plus  
enclins à faire confiance  
à une marque si celle-ci  
propose des produits  
certifiés FSC.



### Note importante pour vos vendeurs ou fournisseurs

Si vous exigez des matériaux certifiés FSC, il est essentiel que vos fournisseurs soient informés que le produit et l'entreprise qui le fournit doivent tous deux être certifiés FSC afin de maintenir la chaîne de traçabilité FSC (Chain of Custody).

Les soumissionnaires de projets nécessitant l'utilisation de matériaux certifiés FSC doivent s'assurer qu'ils détiennent la certification FSC. Cela leur permettra de fournir les preuves appropriées de la certification FSC à leur organisation contractante.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web du FSC Canada ici.



## 4

### FIXER DES OBJECTIFS

Il est important de fixer des objectifs **spécifiques, mesurables, atteignables, pertinents et limités dans le temps** (SMART).

Envisagez également une approche en deux temps. Cela permet à toutes les parties prenantes de comprendre **qu'un changement réussi passe par de nombreuses petites actions mesurables**.

Par exemple, vous pouvez commencer par fixer des **objectifs finaux** (avec des échéanciers), comme l'utilisation de 100 % de papier/bois certifié FSC d'ici le 1er janvier 2030. Ensuite, établissez des **étapes intermédiaires** (avec échéanciers) menant à cet objectif final, par exemple, atteindre 50 % d'utilisation de papier/bois certifié FSC d'ici le 1er janvier 2027.

#### Ces objectifs doivent prendre en compte

- L'ampleur du changement, c'est-à-dire à l'échelle de l'entreprise ou du département, au niveau régional ou national, etc.
- La quantité et l'objectif de la consommation actuelle de papier/bois
- Les contrats en cours avec les fournisseurs



## 5

## MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION

**Avec vos équipes internes, élaborer et documenter un plan d'action détaillé pour garantir l'atteinte de vos objectifs.**

- Établissez un mécanisme de rétroaction interne et un système de suivi pour assurer l'amélioration continue et le respect de la politique.
- Réviser périodiquement les objectifs et les progrès, en évaluant les changements dans la consommation :
  - ♦ Quels produits sont achetés ?
  - ♦ Ces produits répondent-ils aux spécifications ?
- Quel est le niveau de connaissance et/ou d'engagement des employés à l'égard des objectifs ?
- Effectuez une revue régulière des fournisseurs, en exigeant que tous les fournisseurs de produits forestiers présentent des rapports annuels sur leur engagement envers le FSC.

## 6

## COMMUNIQUER ET CÉLÉBRER

A chaque étape de votre parcours FSC, il est important de communiquer et d'impliquer vos équipes internes, puis vos clients, fournisseurs et parties prenantes externes.

**Assurez-vous de toujours communiquer :**

- Pourquoi c'est important,
- Comment vous avez fixé vos objectifs,
- Quels sont vos objectifs, et
- Comment tout le monde peut les soutenir.

**Avec les fournisseurs :**

- Informez vos fournisseurs actuels et potentiels de vos objectifs FSC et de la manière dont ils peuvent les soutenir.
- Encouragez-les à conserver ou à obtenir une certification FSC de la chaîne de contrôle (CoC). N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :  
[info@ca.fsc.org](mailto:info@ca.fsc.org).

**Vous avez besoin d'autres idées ?** Téléchargez notre guide « Communiquer vos engagements et promouvoir les produits certifiés FSC » disponible dans la section ressources complémentaires.